



Écoutes et Flûtes

Association loi 1901

2023

Le Paris Jazz Flûtes Orchestra

SESSION 2022 /

FICHE D'INSCRIPTION

Répétitions Paris-Place de Clichy

Formulaire d'inscription à nous retourner, pages 1 et 2, accompagné de votre règlement à l'ordre de Association Écoutes et Flûtes à l'adresse suivante :

Association Écoutes et Flûtes - 26, rue de Bruxelles - 75009 Paris

À remplir en caractères d'imprimerie

Nom (Mme /M.) : Prénom :

Adresse :

.....

Ville : C.P. :

Téléphone : Téléphone portable :

Adresse e-mail : Date de naissance :/...../.....

Adhésion annuelle 2022 / 2023 Écoutes et Flûtes	30,00 €
Inscription pour l'ensemble de la session septembre 2020/ juin 2021 - partitions fournies	315,00 €
Si vous participez déjà à un autre ensemble Écoutes et Flûtes 2020 / 2021	252,00 €
TOTAL à calculer	,00 €

Ensemble le PJFO direction Richard Silbermann – Répétitions les jeudis de 20h à 22h

ENSEMBLE le PJFO dirigé par Richard Silbermann					
Répétitions les jeudis de 20h à 22h – total 18 répétitions					
2022			2023		
septembre	22		janvier	5	19
octobre	6	20	février	2	16
novembre	17		mars	9	23
décembre	1	15	avril	6	20
			mai	11	25
			juin	8	22

Sous réserve de modifications du calendrier scolaire, tous les mardis sauf vacances scolaires
Engagement pour 27 répétitions, un objectif de 3 concerts

Les partitions sont fournies par l'association.

Association Écoutes et Flûtes - 26 rue de Bruxelles - 75009 PARIS – www.ecoutesetflutes.net

Téléphone : 01 42 85 54 02 – adresse e-mail : comm@ecoutesetflutes.net

Un entretien/audition avec Richard SILBERMANN ou un enregistrement pourra vous être demandé avant votre inscription.

Votre niveau instrumental :

.....
.....
.....

Votre expérience en musique d'ensemble :

.....
.....
.....

Note particulière :

.....
.....
.....

Jouez-vous ou/et possédez-vous l'un de ces instruments piccolo, flûte alto, flûte basse ?

Souhaiteriez-vous en jouer au sein de l'ensemble ?

.....

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription page 3.

Droit à l'image Écoutes et Flûtes (cochez votre choix)

J'autorise		Je n'autorise pas	
-------------------	--	--------------------------	--

L'association Écoutes et Flûtes à me photographier et utiliser mon image pour ses documents, site internet et documents papier.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'association Écoutes et Flûtes à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de ses ateliers, répétitions et stages et ce sans limitation de durée pour tous les documents de l'association.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement, elles ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Fait à le/...../..... Signature :

Précédée de la mention : *lu et approuvé*

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

POUR VOUS INSCRIRE

NOUS PREFERONS : Effectuez votre inscription en ligne et procédez à un virement bancaire

Vous ne disposez pas d'un accès sécurisé, renvoyez la fiche d'inscription complétée et signée par courrier avec un ou deux chèques du montant total pour l'année 2022 / 2023.

Il est possible de poser une option par téléphone valable 3 jours.

A RECEPTION DE VOTRE INSCRIPTION

ATTENTION : Votre inscription ne sera définitive qu'une fois votre inscription enregistrée en ligne et votre virement effectué ou à réception de votre fiche d'inscription accompagnée de votre règlement.

Nous vous adresserons alors une facture acquittée qui validera votre inscription.

Le forfait comprend : l'adhésion annuelle à l'association Ecoutes et Flûtes et la participation aux séances de répétitions annoncées.

ENCAISSEMENT DES RÈGLEMENTS :

La totalité de vos règlements doivent nous être parvenus au moins dix jours avant la date de la première séance.

Les participants n'ayant pas réglé le solde de la totalité à la date indiquée pourront s'en voir refuser l'accès.

Pour les règlements par chèque, le premier encaissement aura lieu début septembre 2022 et le deuxième encaissement aura lieu fin janvier 2023 pour les règlements en deux fois.

Il vous est possible de régler selon la modalité qui vous convient à savoir :

- Régler en 1 fois la totalité par virement bancaire

Domiciliation CCM PARIS 15 CHAMP DE MARS	
Code Banque 10278	Code Guichet 06037
Numéro de Compte 00020869101	Clé RIB 97
IBAN (Identifiant International) FR76 1027 8060 3700 0208 6910 197	
Code BIC CMIFR2A	

- Régler en 1 fois la totalité par chèque bancaire

À nous adresser par courrier accompagné de votre fiche d'inscription

- Régler en deux fois

Un premier règlement du montant de l'adhésion annuelle la moitié du montant des répétitions soit **187 €**

Un second règlement du montant de l'autre moitié des répétitions soit **158 €**.

Un virement bancaire et un chèque ou deux chèques, le deuxième règlement sera encaissé fin janvier 2023.

ANNULATIONS :

De votre fait :

Vous devrez impérativement nous prévenir par téléphone ou par e-mail de votre absence, et ce, dans les meilleurs délais.

Ecoutes et Flûtes conservera une partie des sommes versées en fonction de la date d'annulation :

Plus de 10 jours avant la première répétition, remboursement de la totalité des répétitions moins 30,00 €.

Entre 9 et 6 jours avant la première répétition : remboursement de la moitié des répétitions.

Dans les 5 derniers jours ou si absence aux répétitions sans annulation préalable : la totalité du montant des répétitions sera conservée.

Sauf en cas de force majeure, aucun remboursement du reste des répétitions ne sera accordé en cas d'abandon.

En aucun cas il ne sera possible d'être remboursé de l'adhésion annuelle.

Du fait d'Ecoutes et Flûtes :

Ecoutes et Flûtes se réserve le droit d'annuler les répétitions si le nombre d'inscrits est inférieur à 8 participants, et ce, 10 jours avant la date de la première répétition de la session.

Nous vous proposerons alors un report sur d'autres dates que vous serez libres de refuser.

Dans ce cas Ecoutes et Flûtes vous remboursera l'intégralité des sommes versées sans autre indemnité.

En cas de reprise de la pandémie de Covid 19, l'association s'engage à rembourser l'intégralité des répétitions non honorées, dans le cas où des dispositions gouvernementales nous imposeraient des mesures sanitaires ne pouvant nous permettre de nous réunir pour nos répétitions dans les lieux habituellement prévus.